

Collectif 490
Angle rue Abdelmoumen et rue Soumaya
Rés. Shérazade, n°22
Mail : collectif490@gmail.com
Tél : 06.66.81.82.06

Mesdames et Messieurs les Membres de la
Commission Spéciale sur le Modèle de
Développement (CSMD)

Casablanca, le 8 mars 2020

Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission Spéciale sur le Modèle de Développement,

La constitution de la CSMD et la qualité des personnalités qui la composent fondent les espoirs de l'ensemble des défenseurs des libertés individuelles.

Le Collectif 490 vous félicite et vous souhaite beaucoup de courage, sans douter un instant que, malgré les moyens limités dont vous disposez, vous saurez mener à bien cette grande mission à laquelle vous vous êtes engagés, avec la conscience et l'indépendance que l'on connaît à chacun de vous.

Vous le savez certainement, le Collectif 490 défend l'abrogation des textes du code pénal qui incriminent des faits relevant de l'exercice de libertés individuelles, en particulier, la liberté de disposer de son corps et ses corollaires : le droit à l'avortement et la liberté d'entretenir des relations sexuelles hors mariage.

Ces faits, banals dès que l'on franchit les treize kilomètres qui séparent notre pays de l'Europe, sont punissables d'un à deux ans de prison à l'intérieur de nos frontières.

En conséquence, au Maroc :

- 9.240 bébés abandonnés sont retrouvés morts chaque année dans des poubelles ou des égouts ;
- 14.500 jeunes et un peu moins jeunes sont poursuivis pour relations sexuelles hors mariage et voient leurs vies brisées ;
- Des milliers de jeunes hautement qualifiés quittent le pays et nous observons un accroissement important de fuite des cerveaux au cours des dernières années ;
- Un nombre que l'on ne saurait malheureusement déterminer de femmes subissent chantage et violence chaque jour ;
- Et l'ensemble de la jeunesse marocaine est au bord de l'explosion en raison de la frustration sexuelle qu'elle subit, au point d'en devenir schizophrène, comme le laissent penser certains sondages...

Il est urgent que cela cesse !

Le consensus actuel fondé sur la restriction des libertés individuelles au nom de l'ordre islamique, est un consensus de second ordre qui esquivé la réalité des pratiques sociales et des attentes citoyennes. Ce consensus basé sur la peur de la disparition des solidarités traditionnelles ne préserve rien ; il favorise seulement d'inutiles souffrances et la dérégulation désordonnée

Nous avons pu en faire le constat à travers le travail de notre Collectif : ces lois qui datent d'un siècle et d'un contexte révolus, oppressent les marocains et surtout les plus jeunes et défavorisés d'entre eux qui chaque jour

paient le droit de s'aimer et de disposer de leurs corps aux prix de harcèlements, d'humiliations et de traumatismes.

De nombreuses mesures peuvent être prises pour rétablir l'individu dans la maîtrise de son corps avec des résultats à plus ou moins long terme, telles que l'intégration de l'éducation sexuelle aux cursus scolaires ainsi que les campagnes de sensibilisation du public. Forts des centaines de témoignages que nous avons reçus des quatre coins du Royaume et de notre mobilisation sur le terrain, nous avons mené des réflexions au sujet de ces mesures.

Il y en a une que nous avons retenue au cœur de notre combat car son impact se mesure immédiatement mais aussi à plus long terme et nous souhaitons vous la proposer directement. Elle consiste en :

- L'abrogation des articles du Code pénal qui heurtent l'exercice de libertés individuelles ; et
- L'encadrement du droit à l'avortement selon les préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Nous sommes convaincus que le nouveau modèle de développement de notre pays ne peut se construire que sur une société dans laquelle les libertés individuelles sont garanties et où chacun peut se réaliser et s'épanouir dans le respect. Il faut en arriver à penser que la base du contrat social permettant le développement est un contrat sociétal libérant d'un côté la vie privée et garantissant le plus grand nombre possible d'espaces publics où les individus libérés puissent se rencontrer, échanger, coopérer, se confronter, entrer en conflit et négocier des solutions de résolutions de ces conflits. C'est ce nouveau contrat social qu'il reste à écrire et dans lequel les libertés individuelles sont un élément fondateur.

Au regard de l'importance et de l'urgence de ces sujets pour la jeunesse marocaine, nous vous prions, par les présentes, de bien vouloir les inscrire (même partiellement) au rapport que vous devez présenter à l'issue de votre mission.

Dans cette perspective, nous serions très heureux que vous nous accordiez une audience, à votre meilleure convenance, au cours de laquelle nous pourrions vous présenter nos idées et échanger avec vous sur les modalités d'implémentation auxquelles nous avons réfléchi.

Nous restons, en tout état de cause, à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous jugeriez utile et pour partager avec vous les données, informations et études dont nous disposons.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission Spéciale sur le Modèle de Développement, l'expression de notre haute considération.

Le Collectif 490

